



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-49**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 décembre à 18 heures 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
le Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 04 décembre 2025
Date d'affichage : Le 04 décembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/18

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne son pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/18

Absent :

0/18

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

**Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de LA Capelle-
Lès-Boulogne**

Dans la continuité du Schéma départemental de développement de la lecture publique, adopté l'an dernier, et dans une démarche de simplification de nos procédures, il est proposé à la commune de signer une convention-cadre concernant le prêt des outils d'animation de la Médiathèque départementale.

Cette convention-cadre, une fois signée, sera valable jusqu'au 31 décembre 2028. Elle dispense les signatures de convention à chaque prêt d'outil : une simple attestation suffira désormais.

Il faut toutefois anticiper les demandes de prêt pour permettre un bon fonctionnement de l'outil avant la date de prêt souhaitée, sous réserve de la disponibilité de l'outil.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présent l'autorisation de signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) autorise M le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne, le 16/12/2025

Le Maire,
Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

16 DÉCEMBRE 2025

